



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 1^{ère} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 février 2009, à 10 h 15.

Président: M. Maurer (Suisse)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Adoption des conclusions du troisième examen semestriel de la mise en œuvre du
Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document* au Chef de la Section de l'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les corrections apportées au compte rendu des séances publiques de la Commission lors de la présente session seront réunies en un seul rectificatif qui sera émis peu après la fin de la session.



La séance est ouverte à 10 h 15.

1. **Le Président** déclare qu'il croit comprendre que la Commission souhaite tenir une séance publique, conformément à la pratique adoptée lors des séances précédentes.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Adoption de l'ordre du jour (PBC/3/BDI/4)

3. *L'ordre du jour est adopté.*

Adoption des conclusions du troisième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/3/BDI/L.1)

4. **M. Nsanze** (Burundi), ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, déclare que chaque phase de ce processus d'examen a bénéficié de l'apport de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux concernés. L'examen a porté sur chaque composante de la stratégie, sur la base des recommandations contenues dans le deuxième rapport d'activité. D'une manière générale, les partenaires concernés ont respecté leurs engagements en matière de consolidation de la paix.

5. Les membres de la commission électorale nationale et indépendante ont été nommés avec l'accord des différents partis politiques du pays. Cette commission a eu plusieurs réunions avec des représentants du ministère de l'Intérieur, des partis politiques, de la société civile et des médias. Une délégation des Nations Unies s'est rendue au Burundi en juin 2008 afin d'aider la commission électorale à évaluer ses besoins, et le système des Nations Unies a mis en place un comité consultatif stratégique et un comité de coordination technique. Ces deux comités sont parvenus à un accord avec le ministère de la Bonne Gouvernance au sujet de la création d'un forum politique.

6. Par ailleurs, la lutte contre la corruption progresse de manière constante. Le cadre institutionnel de lutte contre la corruption est quasiment achevé. Certains acteurs considèrent que le processus est encore trop lent; cependant, il faut être bien conscient des obstacles logistiques à ce processus, et, dans certains cas, du manque de moyens. Il convient de noter que la législation relative aux marchés publics et à la taxe à la valeur ajoutée est déjà entrée en vigueur, et que la loi

portant création de l'Office burundais des Recettes a été promulguée.

7. D'autre part, toutes les dispositions de l'Accord global de cessez-le-feu ont été appliquées. Reste à résoudre le problème posé par certains prisonniers, qui affirment – à juste titre ou non – représenter les Forces Nationales de Libération (FNL). À présent, il faut intégrer rapidement les membres des forces de police et de l'armée issus des FNL. Ces ex-combattants, qui n'ont pas encore rejoint les forces de défense et de sécurité du pays, doivent se réinsérer dans la société de manière durable.

8. Les personnels militaire et policier reçoivent une formation en matière de droits de l'homme, de droit humanitaire international et de législation militaire. On a déjà organisé et mis en place un cycle de formation concernant les dispositions sécuritaires pour les élections de 2010. D'autre part, un plan stratégique de développement des services de renseignements nationaux a été élaboré, avec un accent tout particulier sur le respect de l'État de droit. Un projet de loi sur le contrôle des armements a été approuvé par le Conseil des ministres et sera présenté au Parlement lors de la présente session. Un site de désarmement est opérationnel, et d'importantes quantités d'armes et de munitions ont été librement remises aux autorités nationales.

9. Le projet de loi révisé portant création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a intégré les Principes concernant le statut et le fonctionnement des Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (dits « Principes de Paris »); ce projet de loi sera examiné prochainement par le Conseil des ministres. Par ailleurs, la libération des objecteurs de conscience qui avaient été incarcérés a été la preuve que le système judiciaire fonctionnait de manière indépendante – sans aucune ingérence extérieure. S'il faut assurément du temps et des ressources supplémentaires pour résoudre certains problèmes, la décision récente de condamner les meurtres d'albinos a bien montré qu'il ne devait y avoir aucune impunité.

10. Un programme de réinsertion socioéconomique durable est actuellement finalisé. Un projet de consolidation de la paix est mis en œuvre avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en vue d'aider les victimes de la guerre dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et

Bujumbura; les enseignements tirés de cette expérience régionale permettront d'élaborer un programme national dans ce domaine. D'autre part, on élabore également une stratégie de développement du secteur privé dans les domaines du tourisme, des arts et de l'artisanat.

11. Le document de politique territoriale adopté par le Conseil des ministres en avril 2009 prévoit un inventaire des territoires qui sont la propriété de l'État, ainsi que la décentralisation en matière de gestion des collectivités territoriales; ce document propose également des solutions durables aux problèmes de la pénurie territoriale et des personnes dépossédées de leur terre. Le mandat de la Commission des Territoires et autres Biens doit être prolongé de deux ans, et la version amendée de la Loi y afférente contribuera à clarifier encore les pouvoirs de cette commission par rapport à ceux d'autres organismes gouvernementaux. On continue à mettre en place des « villages ruraux intégrés » au bénéfice des rapatriés ne possédant aucune terre et des personnes déplacées. De la même manière, ce que l'on appelle les « villages de la paix » contribue à rétablir la confiance entre les pouvoirs locaux et les communautés locales, et, surtout, au sein même de la population des villages en question. Dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté, le Groupe sectoriel sur la Reconstruction des collectivités va contribuer à la définition de l'action des personnes et groupes concernés. Par ailleurs, on fait en sorte que les femmes représentent 30% du personnel du secteur public. Et les organisations représentant les femmes oeuvrent dans le sens d'une participation accrue des femmes aux élections de 2010.

12. L'Initiative régionale pour la paix au Burundi et le Processus de facilitation initié par l'Afrique du Sud ont été deux éléments décisifs de la conclusion de l'Accord global de cessez-le-feu. Aujourd'hui, le Burundi participe aux mécanismes de coordination de la sécurité au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix sur l'ensemble du continent africain. De nouveaux progrès ont été accomplis dans le sens de la relance de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs. La Conférence internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) a mis en place un atelier de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles. D'autre part, le Burundi a rejoint l'Union douanière d'Afrique de l'Est et adopté le système des tarifs extérieurs communs. Le « Groupe de coordination des

Partenaires » reste très actif – de même que les 13 groupes sectoriels liés au Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

13. En janvier 2009, l'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a atténué la charge de la dette du Burundi, et cela va permettre au pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, le rapport national sur les flux d'aide a révélé des déséquilibres entre, d'une part, la programmation nationale, et, de l'autre, les engagements pris dans le cadre du Programme d'Action prioritaire et de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Il apparaît clairement que la promotion d'un développement durable et équitable n'est pas suffisamment financée.

14. De plus, le soutien auquel se sont engagés les donateurs est désormais soumis à de nouvelles conditions, qui le rendent imprévisible et compromettent la réalisation des objectifs du gouvernement burundais. Dès lors, le Burundi craint que la crise financière mondiale ne porte atteinte à l'aide publique au développement, et souhaiterait une plus grande cohérence des processus politiques liés à la question du maintien de la paix, dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

15. Les mécanismes de mise en œuvre des recommandations adoptées sont d'ores et déjà en place. Mais ils nécessitent des ressources humaines, financières et matérielles plus importantes. Par conséquent, le délégué du Burundi demande à la Commission de consolidation de la paix de redoubler d'efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à l'organisation des élections de 2010, et de conforter les progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En dépit des contraintes inhérentes à la situation de post-conflit, le gouvernement du Burundi apportera sa contribution à ce processus.

16. Le Burundi a déjà entamé la mise en œuvre des recommandations. Mais, dans certains cas, il faudra davantage de temps afin de réunir les ressources nécessaires, ou encore d'engager un dialogue national en vue de parvenir à un consensus. Un premier exemple, à cet égard, est la récente criminalisation, par le Code pénal, de certaines formes de comportement social. Autre exemple : celui de la loi relative aux successions, aux différents régimes matrimoniaux et aux dons qui peuvent être faits dans ce cadre. Toutes

ces questions restent inscrites à l'ordre du jour du gouvernement. Il faut bien souligner, cependant, que la nécessité de disposer de davantage de temps pour tous ces sujets ne doit pas servir d'alibi aux différents partenaires pour remettre en cause le processus de consolidation de la paix et de relance de l'économie.

17. **M^{me} Keita** (Représentante exécutive du Secrétaire général, Bureau intégré des Nations Unies au Burundi – BINUB), qui s'exprime dans le cadre d'une vidéo-transmission depuis Bujumbura, déclare que, depuis un an – c'est-à-dire depuis le premier rapport de suivi relatif au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix –, le Burundi a considérablement progressé.

18. Ce pays est aujourd'hui le cadre de trois processus complexes – à savoir la démilitarisation et la réintégration des membres des FNL, l'organisation de consultations nationales au sujet des mécanismes judiciaires transitoires, et la mise en place d'un soutien au processus électoral. La démilitarisation des FNL connaît aujourd'hui sa phase la plus délicate : celle de la réinsertion socioéconomique de plus de 35 000 ex-combattants et autres adultes liés au conflit – processus difficile, et qui se complique encore en raison des besoins immédiats de réintégration de plus de 200 000 rapatriés et personnes déplacées, dans une économie affaiblie. Dans ce contexte, la création récente du Groupe de reconstruction des collectivités a été une étape décisive, dans la mesure où cela a permis de réunir l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux en vue de mettre en œuvre ce processus de réintégration.

19. **M^{me} Keita** espère que l'aide apportée par les Nations Unies aux partenaires burundais favorisera la création d'institutions fortes et susceptibles de répondre aux besoins de la population. Cela dit – ajoute l'oratrice –, le maintien d'une paix durable ne signifie pas seulement l'absence de guerre : il s'agit aussi de créer les conditions du respect des droits de l'homme, de la justice sociale, de l'harmonie et de la stabilité. Ayant récemment adhéré à la Communauté d'Afrique de l'Est, le Burundi sera désormais plus à même de relever les grands défis humanitaires, économiques, politiques et sécuritaires auxquels il est confronté.

20. **M^{me} Keita** déclare encore qu'elle a la conviction que la réussite d'élections libres, équitables et transparentes fera du dialogue le moteur essentiel du processus de consolidation de la paix; c'est là le devoir

de l'État et du peuple burundais – et notamment de tous les acteurs jouant un rôle politique et institutionnel, tels que l'État, les partis politiques, la société civile, le secteur privé et les différentes communautés religieuses. En outre, il est essentiel de soutenir les mécanismes électoraux, tels que la Commission électorale nationale indépendante.

21. **M. Wolfe** (La Jamaïque), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non-alignés, déclare que ce mouvement se félicite des conclusions du troisième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, ainsi que de l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement, la société civile, les organisations féminines, le BINUB (Bureau intégré des Nations Unies au Burundi) et les partis politiques, entre autres, en vue de renforcer ce processus de consolidation de la paix. Cependant, en dépit de progrès assez importants dans le sens de la démobilisation des ex-combattants et de consultations nationales au sujet du système de justice transitoire, il reste encore beaucoup à faire; dès lors, le Mouvement des pays non-alignés est disposé à apporter son aide, sous quelque forme que ce soit, afin de garantir la réalisation, en temps opportun, des objectifs de la Commission de consolidation de la paix.

22. Le Mouvement des pays non alignés invite à une approche globale, axée sur le lien entre paix et développement, car une telle approche permettra de régler les problèmes économiques et sociaux et de relever les défis, dans ce domaine – le secteur socioéconomique restant une source de mécontentement pour le peuple burundais. Par ailleurs, notant, dans les conclusions de l'examen, l'absence de référence aux perspectives de développement, **M. Wolfe** déclare qu'il faut absolument envisager les échéances de développement afin de conduire le pays, en toute sécurité, sur la voie d'une reprise économique durable. Enfin, le porte-parole du Mouvement des pays non-alignés se félicite de ce que la communauté des donateurs ait aidé le Burundi à faire face à de nombreux défis après le conflit – notamment dans le contexte des effets de la crise économique et alimentaire mondiale; et **M. Wolfe** demande instamment à tous ceux qui ont pris des engagements, en 2007, lors de la Table Ronde des Donateurs sur le Burundi, de les respecter.

23. **M. Sangqu** (Afrique du Sud) déclare que son pays se félicite des progrès accomplis à ce jour en matière de démilitarisation des FNL, et notamment des

enfants soldats. L'Afrique du Sud continue à soutenir le processus de consolidation de la paix, par l'intermédiaire du « Partenariat pour la paix au Burundi », de création récente. Le délégué sud-africain ajoute qu'il espère que les recommandations liées au troisième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique seront appliquées.

24. M. Sangqu déclare encore que l'Afrique du Sud est convaincue de l'importance de l'appropriation, par chaque nation concernée, du processus de consolidation de la paix; à cet égard, le gouvernement sud-africain continuera à soutenir toute action visant à mettre le peuple burundais au cœur de ce processus. En outre, il faut renforcer les partenariats entre le Burundi et l'ensemble des organisations pertinentes.

25. **M. Bugingo Rugema** (Rwanda) déclare que le troisième rapport intérimaire sur le cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi a témoigné des efforts très appréciables du gouvernement burundais et de ses partenaires régionaux et internationaux dans le sens de la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie intégrée de consolidation de la paix. Le gouvernement rwandais se félicite des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix au Burundi; le Rwanda maintient ses engagements en ce qui concerne le soutien aux initiatives en cours. Dans le cadre de son programme de coopération en matière de défense, le Rwanda a assuré la formation des Forces nationales de défense du Burundi; d'autre part, le Rwanda aide le Burundi à améliorer sa gouvernance économique et politique – grâce aux accords bilatéraux signés par les deux pays.

26. Une partie importante des 35 millions de dollars accordés au Burundi par le Fonds de consolidation de la paix a été consacrée à divers programmes, qui ont contribué aux avancées mentionnées dans le cadre du troisième examen semestriel. Le gouvernement rwandais invite la communauté internationale à augmenter ses contributions au Fonds de consolidation de la paix afin de soutenir ces progrès sur la durée.

27. Le Rwanda va poursuivre son soutien au processus de consolidation de la paix en favorisant le dialogue politique, le commerce et l'intégration économique régionaux – de même que d'autres États membres des organisations régionales.

28. **M. Vanden Bulcke** (Belgique) déclare que les progrès appréciables accomplis en ce qui concerne le processus de paix, la création de la CENI (Commission

électorale nationale et indépendante) et le lancement de consultations au sujet d'un système de justice transitoire attestent de l'engagement du gouvernement burundais dans le sens de la consolidation de la paix. La Belgique s'intéresse tout particulièrement à trois volets de ce processus – à savoir l'achèvement du processus de paix, les élections de 2010 et la lutte contre la corruption et l'impunité. En ce qui concerne le premier volet – c'est-à-dire l'achèvement du processus de paix –, le gouvernement belge encourage toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts dans cette direction, avec le concours du Partenariat pour la paix au Burundi. Concernant le deuxième volet – les élections de 2010 –, la Belgique approuve la recommandation de la Commission au gouvernement burundais – à savoir la création de conditions favorables à des élections libres, équitables et pacifiques, et en particulier le respect des libertés politiques et de l'intégrité physique de tous les citoyens. Le gouvernement burundais devrait également maintenir le dialogue avec l'opposition, examiner avec attention les initiatives de la société civile et respecter le rôle capital des institutions démocratiquement élues, ainsi que le mandat et l'indépendance de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Enfin, en ce qui concerne la lutte contre la corruption et l'impunité, il conviendrait de progresser dans l'enquête sur l'assassinat de M. Ernest Manirumwa, Vice-président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME), car cela témoignerait de l'engagement véritable du gouvernement burundais dans la lutte contre ces deux fléaux – la corruption et l'impunité.

29. La Belgique aide le Burundi de manière directe – notamment en finançant la mise en place du site de Rubira en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des personnes concernées, ou encore par la formation des fonctionnaires de police et des membres de l'armée, et la donation de 2 millions d'euros au Fonds de la Banque mondiale par pays, afin de soutenir les efforts de démobilisation. En outre, la Belgique s'est engagée à accorder au Burundi 2 millions d'euros supplémentaires pour le processus électoral, après la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale. Le gouvernement belge maintiendra son action au niveau actuel, dans le cadre du plan de coopération bilatérale 2010-2013. Enfin, conformément aux Principes de Paris, la Belgique étudie de quelle manière elle pourrait concentrer ses

contributions sur un nombre de secteurs plus restreint, afin que chaque secteur concerné en tire le meilleur bénéfice possible.

30. **M^{me} Hendrie** (Royaume-Uni) déclare que le rapport semestriel a bien montré que des progrès importants avaient été réalisés dans un certain nombre de domaines – et avant tout en ce qui concerne le processus de paix. Si le nouveau Code pénal a effectivement plusieurs aspects très positifs – tels que l’abolition de la peine de mort –, ces avancées sont malheureusement contrariées par d’autres mesures, telles que celles qui criminalisent les relations homosexuelles. Par ailleurs, la délégation britannique est encouragée par les progrès accomplis en matière d’intégration régionale; le Royaume-Uni se félicite du lancement de l’Union douanière, au Burundi, dans le cadre de la Communauté d’Afrique de l’Est, et souligne la nécessité de réformes dans ce domaine, afin de pouvoir bénéficier véritablement de l’intégration régionale.

31. Par ailleurs, il serait essentiel de garantir les libertés civiles, une liberté intégrale de la presse et la liberté d’association, ainsi que d’adopter une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la violence afin de créer un climat politique tout à fait sain avant les élections de 2010, et de conforter ainsi la réussite du pays. La Commission de consolidation de la paix devra étudier la meilleure manière de soutenir les recommandations de la récente mission des Nations Unies pour l’évaluation des besoins en liaison avec les élections de 2010, et de mobiliser une aide au processus électoral.

32. La déléguée britannique déclare enfin qu’il faut améliorer le flux d’informations entre les différents processus d’examen formel; par conséquent, le Royaume-Uni est favorable à la mise en place d’une antenne locale de la Commission au Burundi. Cette nouvelle « plateforme » devra être compatible avec le Groupe de coordination des différents partenaires et avec le Partenariat pour la paix au Burundi – afin de veiller à la complémentarité des opérations.

33. **M^{me} Barankeba** (société civile), s’exprimant par le biais d’une vidéotransmission depuis Bujumbura, déclare qu’au Burundi, les organisations de la société civile se félicitent du caractère intégrateur du processus de consolidation de la paix, et notent avec satisfaction un certain nombre de progrès encourageants – tels que la création de la Commission électorale nationale indépendante, le forum de dialogue politique,

l’adoption du nouveau Code pénal et la mise en œuvre accélérée de l’accord entre le gouvernement et les FNL.

34. Néanmoins, la société civile déplore certaines mesures répressives prises par le gouvernement, ainsi que d’autres exemples de mauvaise gouvernance – notamment le fait de restreindre de manière injustifiée les droits des partis politiques et des organisations de la société civile; le volume d’armes important qui circule encore au sein de la population; les sanctions insuffisantes contre les crimes de violence à l’égard des femmes; ou encore l’absence de tout cadre national en vue d’aider les victimes d’actes violents. Par conséquent, les organisations de la société civile et notamment celles qui représentent les femmes demandent instamment au gouvernement burundais d’accélérer l’adoption et l’application du code électoral, d’intégrer le principe d’égalité entre les sexes sous forme de quotas – conformément au code électoral en question –, de se concentrer durablement sur la réinsertion des anciens combattants, et le risque de conflits entre les rapatriés et la population restée dans le pays, de répondre à la nécessité de créer de nouveaux services sociaux de base en faveur des femmes ou de renforcer ceux qui existent déjà, et, enfin, d’évoluer rapidement vers l’adoption de la loi sur les successions, les régimes et legs matrimoniaux – afin de mettre un terme à la discrimination en matière d’accès à la propriété foncière.

35. Enfin, la société civile burundaise demande à la communauté internationale d’apporter au Burundi une aide technique et financière suffisamment conséquente pour l’organisation d’élections libres, pacifiques et transparentes; la communauté internationale devrait également soutenir l’application de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, et du plan stratégique de lutte contre la violence à l’égard des femmes; la société civile demande aussi à la communauté internationale de veiller à la mise en place de mécanismes concrets de justice transitoire, et, enfin, de soutenir les efforts de toutes les parties concernées dans le sens de la consolidation de la paix et de la reconstruction nationale – notamment le désarmement des populations civiles et la réinsertion totale des anciens combattants.

36. **M. Bah** (Union africaine), s’exprimant dans le cadre d’une vidéotransmission depuis Bujumbura, déclare qu’il incombe au gouvernement et au peuple burundais de veiller à une transition normale du processus de paix au processus électoral. M. Bah

demande instamment au monde politique, à la société civile, à l'institution des Bashingantahe et au gouvernement burundais de déployer tous les efforts possibles dans cette direction. En outre, le consensus qui a entouré la création de la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que le recours au dialogue et à la consultation en général doivent primer par rapport à la tentation unilatérale, afin de permettre au Burundi de parvenir au développement économique et social et au niveau de démocratie auxquels son peuple aspire. En ce qui la concerne, l'Union africaine maintiendra son soutien à l'action du Burundi dans le sens de la consolidation de la paix.

37. **M. Mndolwa** (République-Unie de Tanzanie), prenant la parole dans le cadre d'une vidéo-transmission depuis Bujumbura et au nom de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, déclare que cette initiative, entamée en 1996, a réussi grâce au soutien de la communauté internationale – le Burundi ayant bénéficié d'un soutien moral et financier aussi bien de la part de l'Union africaine que de l'Union européenne. Pour consolider la paix à laquelle on est parvenu, il faut encore travailler, développer la coopération et améliorer la compréhension entre les populations.

38. Il faut féliciter le gouvernement burundais d'avoir assuré avec succès le suivi du travail de la Commission de consolidation de la paix, alors que, de son côté, le BINUB (Bureau intégré des Nations Unies au Burundi) a fourni une assistance technique tout à fait exemplaire – le tout ayant permis de rétablir l'espoir et la confiance dans un pays jusqu'alors déchiré par la guerre, la pauvreté, les maladies, l'ignorance et la rébellion, et dont les infrastructures étaient en ruine. Tous ces fléaux – que connaissent également d'autres pays en développement – peuvent être combattus grâce à une bonne gouvernance. Les stratégies appliquées par la Commission de consolidation de la paix au Burundi – et notamment la mobilisation de ressources financières et la coordination de l'action de différentes agences des Nations Unies – pourraient être mises en œuvre de manière tout aussi positive dans d'autres pays en développement sortant non seulement d'un conflit, mais aussi d'une période colonialiste. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour mettre un terme à la guerre; mais il y aura toujours des conflits armés si l'on ne résout pas les problèmes des pays en développement.

39. **M. Smets** (Belgique), s'exprimant dans le cadre d'une vidéo-transmission depuis Bujumbura, et au nom de l'Union européenne, déclare que, si les discussions qui ont eu lieu la semaine précédente au forum politique de Bujumbura n'ont pas toujours été marquées par le consensus, elles n'en ont pas moins été ouvertes et exhaustives. Le processus de paix avec les FNL a été une véritable réussite, et il faut noter, dans ce contexte, que différents partenaires européens ont apporté une contribution financière aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des personnes concernées.

40. L'Union européenne est également disposée à accorder une aide financière pour soutenir le processus électoral. Les autorités burundaises ont montré qu'elles étaient prêtes à engager le dialogue avec tous les acteurs concernés – y compris la communauté internationale. L'objectif de toutes les parties devrait être le plus grand consensus possible, l'indépendance de la commission électorale, les libertés politiques et le respect de l'intégrité physique des personnes. Il faut absolument faire en sorte que la jeunesse et tous ceux qui ont été démobilisés ne soient pas utilisés en tant qu'instruments de propagande.

41. Dans le domaine judiciaire, la priorité doit être l'enquête sur l'assassinat de M. Manirumwa. D'autre part, la réforme de la police doit se poursuivre – d'autant plus que les forces de police vont jouer un rôle important dans le processus électoral. De nombreux partenaires européens sont résolus à soutenir un processus de développement des capacités dans le secteur judiciaire.

42. Au sujet de l'aide internationale, le représentant de l'Union européenne ajoute que l'UE a pris des engagements dans le cadre des Déclarations de Paris et d'Accra, même si elle n'est pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle le soutien budgétaire des donateurs est soumis à certaines conditions, car, en fait, la négociation politique est souvent un élément du dialogue et des accords entre donateurs et récipiendaires.

43. **M. Jarasch** (Allemagne) déclare que le Burundi a accompli des progrès notables, avec le concours de donateurs. Si, par ses conclusions et recommandations, le rapport (PBC/3/BDI/L.1) indique de manière appréciable les directions à suivre, il serait tout de même utile d'accompagner ces recommandations générales d'indications concrètes en vue de la

prochaine période de rapport. D'autre part, la délégation allemande souhaite également aborder la question de la coordination entre les structures de la Commission de consolidation de la paix à New York et les membres de la Commission opérant sur le terrain – car une coordination étroite est essentielle à une mise en œuvre efficace des recommandations. L'Allemagne a montré qu'elle était engagée vis-à-vis du processus de paix au Burundi par ses contributions aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, aux forces de police burundaises et à la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs); l'Allemagne envisage également de fournir une aide en vue des prochaines élections.

44. **M^{me} Hulan** (Canada) déclare que le soutien apporté par l'Initiative régionale et la création du Partenariat pour la paix ont conforté le processus de réconciliation et facilité le désarmement et la démobilisation des FNL, ainsi que la transformation des Forces nationales de libération en un parti politique. D'autre part, la délégation canadienne se félicite de l'abolition de la peine de mort.

45. Le Burundi entre dans une nouvelle phase du processus de consolidation de la paix – phase qui doit permettre la confirmation définitive des institutions démocratiques, dont les élections de 2010 seront le test. La Commission électorale nationale indépendante doit être suffisamment forte pour assurer des élections libres, équitables, unificatrices et transparentes. Par ailleurs, la transformation d'un groupe armé en parti politique n'est pas un processus facile. Les ex-combattants doivent être démobilisés, désarmés et réintégrés dans les meilleurs délais, avec une attention toute particulière aux problèmes spécifiques des femmes et des enfants.

46. Le Canada attend également du Burundi qu'il intensifie la lutte contre la corruption et qu'il veille à la responsabilité des personnes par une transparence totale des procédures d'investigation – notamment en ce qui concerne l'assassinat de M. Manirumwa. En outre, il importe de continuer à protéger les droits de l'homme – pour tous les individus, quels qu'ils soient; à cet égard, la récente législation qui criminalise l'homosexualité reste un sujet de préoccupation.

47. **M^{me} de Montlaur** (France) déclare que les récents processus de désarmement et de réinsertion des membres des FNL, ainsi que la libération des enfants soldats qui servaient dans les rangs de cette armée,

constituent des avancées considérables dans le processus de paix au Burundi – avec, également, un rôle décisif de l'Afrique du Sud. La participation de la Commission de consolidation de la paix à ce processus est une réussite très significative des Nations Unies, dans ce domaine.

48. Cependant, le Burundi reste confronté à un certain nombre de défis – notamment le désarmement total, la démobilisation intégrale et la réinsertion sociale des ex-combattants, le respect des droits de l'homme et des libertés civiles et politiques, la protection des minorités, ou encore le développement économique et social. La délégation française espère que le Code pénal sera modifié, dans le sens de la dépénalisation de l'homosexualité. La Commission de consolidation de la paix et le Partenariat pour la paix – inauguré en mai 2009 -, qui représentent l'ensemble de la communauté internationale, vont avoir une importance capitale pour fournir au Burundi l'assistance durable nécessaire à la consolidation du processus de paix.

49. Les élections législatives prévues pour 2010 sont le défi majeur pour le Burundi; pour que ces élections soient une réussite, il faudra une Commission électorale indépendante et forte. Le gouvernement burundais a demandé au Secrétaire général des Nations Unies le soutien moral, technique, logistique et financier de l'ONU. **M^{me} de Montlaur** attend avec intérêt les résultats de la mission d'évaluation des besoins, car cela va permettre à la configuration pour le Burundi de déterminer les meilleurs moyens d'aider à l'organisation des élections.

50. **M^{me} Enge** (Norvège) se félicite des progrès accomplis par le gouvernement du Burundi et les FNL en ce qui concerne le processus de paix – notamment le désarmement et la démobilisation de nombreux ex-combattants, ou encore l'accréditation des ex-FNL en tant que parti politique. La préparation des élections est également satisfaisante – notamment la nomination d'une Commission électorale nationale et indépendante, laquelle devrait être rapidement opérationnelle pour garantir des élections libres, équitables et sûres. En outre – ajoute la déléguée norvégienne –, les autorités du Burundi devraient déployer davantage d'efforts afin de garantir la liberté de réunion et d'association, ainsi qu'un débat politique et une presse également libres. La Norvège est prête à soutenir des mécanismes conséquents pour favoriser le dialogue entre le gouvernement burundais et la société

civile. La délégation norvégienne souhaite également être informée de manière plus précise au sujet du fonds de base du PNUD, qui doit permettre de soutenir le processus électoral.

51. La lutte contre la corruption – dit encore M^{me} Enge – a une importance capitale pour le développement à long terme et la stabilité du pays. Dans ce contexte, le gouvernement burundais devrait accélérer le règlement des affaires actuellement traitées par la justice, et renforcer les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui se consacrent à la lutte contre la corruption. Il faut également déployer tous les efforts possibles pour conclure avec succès l'enquête sur l'assassinat de M. Manirumwa. D'autre part, la police devrait agir de manière très ferme au sujet des cas de violence à l'égard des femmes, et mettre un terme à la pratique consistant à arrêter des personnes sans preuves suffisantes – notamment des journalistes et des responsables politiques.

52. Étant donné que les femmes sont une catégorie particulièrement vulnérable lors des conflits armés, il est essentiel de leur permettre de participer au processus de paix et de jouer un rôle important au sein des institutions décisionnaires. La Norvège continuera à soutenir tout projet visant à favoriser l'égalité entre les sexes dans le cadre du processus de paix, et à lutter contre les violences à l'égard des femmes.

53. **M. Beer** (États-Unis d'Amérique) déclare que l'évolution dans le sens du désarmement et de la démobilisation, la réforme du secteur sécuritaire et la préparation des élections de 2010 sont des éléments particulièrement satisfaisants; cependant, la question du respect des droits de l'homme reste préoccupante au Burundi – notamment en ce qui concerne les risques encourus par les personnes qui luttent contre la corruption, ou encore les dispositions du Code pénal qui criminalisent l'homosexualité. Néanmoins, les États-Unis d'Amérique soutiennent toujours le Partenariat pour la paix au Burundi et continueront à rechercher les moyens d'aider le Burundi et la Commission de consolidation de la paix à atteindre leurs objectifs communs.

54. **M. Bonkougou** (Burkina Faso) déclare qu'il ne faut surtout pas réduire le soutien apporté au Burundi et aux acteurs civils et politiques dans le cadre du processus de paix. Le délégué du Burkina Faso se félicite du fait que la Commission de consolidation de

la paix ait approuvé le financement urgent, par le Fonds de consolidation de la paix, des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sociale.

55. La délégation burkinabé se félicite également de l'instauration d'un climat politique positif grâce à la nomination d'une Commission électorale nationale et indépendante. Il importe de maintenir le dialogue de l'ensemble des acteurs politiques du pays, afin de garantir la stabilité du Burundi et de ses institutions civiles, et d'ouvrir la voie à des élections démocratiques. La réponse des Nations Unies aux demandes formulées par le Burundi pour une aide à l'organisation des élections est très appréciable. Alors que le processus de paix progresse au Burundi, le Burkina Faso demande instamment aux autorités burundaises de mettre en place un mécanisme judiciaire transitoire, permettant une véritable réconciliation nationale.

56. En dépit des progrès importants déjà réalisés, la communauté internationale ne doit pas ralentir son processus de soutien au Burundi – d'autant moins en période de crise économique. La configuration pour le Burundi doit poursuivre la mise en œuvre de projets de gouvernance démocratique, de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, de promotion des droits de l'homme et de développement de l'ensemble de la communauté burundaise. D'autre part, il faut également poursuivre le processus de réinsertion dans la société civile des ex-combattants des FNL.

57. **M^{me} Mulamula** (Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs), s'exprimant dans le cadre d'une vidéotransmission depuis Bujumbura, déclare qu'il convient de féliciter le gouvernement du Burundi et l'ensemble des acteurs concernés pour les résultats positifs qu'ils ont obtenus, à ce jour, dans le cadre du processus de consolidation de la paix; cependant – ajoute M^{me} Mulamula –, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. De toute évidence, les champs d'action de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et ceux de la configuration pour le Burundi de la Commission de consolidation de la paix se rejoignent. On doit se consacrer aujourd'hui à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, à l'achèvement des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sociale, à la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères, aux questions d'égalité entre les sexes et de violence à l'égard des femmes, au problème de

l'octroi de terres aux rapatriés, et surtout aux questions liées à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la réduction de la pauvreté.

58. Les élections de 2010 vont être un test de la durabilité du processus de paix; dès lors, le soutien de la communauté internationale sera nécessaire. La Commission de consolidation de la paix devrait saisir l'occasion qui lui est fournie d'encourager le dialogue du gouvernement burundais et des partis politiques en vue de résoudre les problèmes en suspens; la Commission de consolidation de la paix devrait également fournir à la Commission électorale indépendante les moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

59. La CIRGL constitue un cadre régional d'échanges de bonnes pratiques des États de cette région membres de la Conférence; la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs a participé à des actions communes telles que la coordination du retour des exilés, ou encore la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et légères. Le gouvernement du Burundi a respecté avec constance les obligations qu'il a contractées en tant que signataire du Pacte pour la Paix, la Stabilité et le Développement de la Région des Grands Lacs, et notamment du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance; toutefois, les autorités burundaises ont également besoin d'un soutien constant dans ce domaine.

60. **M^{me} Tembon** (Représentante de la Banque mondiale au Burundi), s'exprimant dans le cadre d'une vidéoconférence depuis Bujumbura, se félicite de l'occasion offerte aux acteurs clés du processus de consolidation de la paix de participer au troisième examen semestriel. La communication effective et un dialogue rassembleur de toutes les personnes concernées au niveau national sont des éléments essentiels au retour de la confiance – donc, à la consolidation de la paix. Une gouvernance nationale stable et l'aide internationale sont nécessaires dans ce domaine, car, en dépit des progrès importants accomplis au cours de la période couverte par l'examen semestriel, des problèmes non moins importants subsistent.

61. La Stratégie de la Banque mondiale d'assistance aux pays a permis – sur la base de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Burundi – de soutenir le passage d'une économie de post-conflit à une économie de pays en développement. Dans ce même

contexte, le Projet de démobilisation urgente et de réintégration transitoire va permettre au Burundi d'opérer effectivement le processus de démobilisation, et d'aider, sur le plan économique et social, les anciens membres des FNL ainsi démobilisés, ainsi que les groupes dissidents des FNL et autres personnes démobilisées dans le cadre de l'action déjà menée en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ce projet va se concentrer sur les ex-combattants, les femmes et les enfants les plus démunis.

62. **M. Otobo** (Directeur adjoint de la Commission et responsable du Bureau de soutien à la consolidation de la paix) déclare que l'engagement des Nations Unies dans le processus de consolidation de la paix au Burundi est une expérience enrichissante. Le Burundi est le premier État qui se soit associé à la configuration par pays de la Commission de consolidation de la paix, et le premier État qui se soit doté d'un Cadre stratégique de consolidation de la paix – ce qui a officialisé le partenariat entre le Burundi, la Commission de consolidation de la paix et d'autres acteurs de ce processus. Par conséquent, le Burundi est un modèle d'appropriation et de prise en charge nationales du processus. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a également joué un rôle essentiel pour améliorer la situation de ce pays.

63. Après des progrès importants au cours de l'année écoulée, le processus de consolidation de la paix connaît aujourd'hui une phase critique, et la communauté internationale doit y consacrer des ressources supplémentaires. En outre, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881), la Commission de consolidation de la paix devrait envisager de renforcer son rôle consultatif en se concentrant sur les priorités du maintien de la paix, en encourageant l'octroi de ressources en vue d'améliorer les capacités nationales, en contrôlant la mise en œuvre des stratégies nationales de consolidation de la paix et en favorisant la cohérence et la synergie aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur.

64. **M. Nsanze** (Burundi), Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, déclare que nul n'a jamais douté de l'engagement du peuple burundais dans le sens de la paix. La polarisation et les conflits ethniques que ce peuple a connus depuis l'accession du pays à l'indépendance sont dus à une mauvaise gouvernance – notamment dans le domaine

judiciaire. Seule une meilleure gouvernance pourra faire en sorte que les résultats considérables du processus de consolidation de la paix soient durables, de même que la démocratie.

65. En dépit de la bonne volonté et de l'engagement de la population, et du désir du Burundi d'affirmer sa souveraineté et de s'approprier, au niveau national, les processus de consolidation de la paix et de reconstruction, les ressources et les capacités du pays sont limitées; par conséquent, il faut les renforcer. Le soutien des Nations Unies et de la communauté internationale est naturellement le bienvenu; mais c'est l'ensemble des acteurs concernés – y compris la société civile – qui doit jouer son rôle, car l'État ne peut pas tout assumer à lui seul. La proposition de créer une instance locale représentant la Commission de consolidation de la paix n'a pas été retenue – non pas tant qu'on ait jugé ce projet inutile, mais plutôt parce que d'autres structures existaient déjà pour donner un élan au processus de consolidation de la paix (notamment le Partenariat pour la paix au Burundi).

66. Évoquant ensuite les commentaires des membres de la configuration par pays au sujet de l'assassinat très choquant de M. Manirumwa, le représentant du Burundi souligne que, dans cette affaire, son pays a non seulement mobilisé la police et l'armée, mais aussi fait appel à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et au FBI américain (Federal Bureau of Investigation), auxquels le Burundi a demandé une enquête approfondie. Le gouvernement burundais se garde bien d'accélérer cette procédure d'investigation, de crainte d'influer par avance sur ses résultats.

67. Concernant les observations au sujet des droits de l'homme, M. Nsanze demande instamment que l'on examine les nombreux aspects positifs du nouveau Code pénal, récemment promulgué – en particulier l'abolition de la peine de mort et les dispositions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants; par conséquent, le délégué du Burundi demande que l'on ne se focalise pas uniquement sur la section du Code pénal qui criminalise l'homosexualité. Les dispositions en question ne concernent que 20 personnes sur une population totale de 8 millions, et seraient probablement abrogées si le point de vue global de la population venait à changer sur ce sujet. Il faut garder à l'esprit que le Code pénal a été adopté par le Parlement. M. Nsanze ajoute qu'à son avis, il serait totalement injuste de pénaliser l'ensemble de la

population burundaise en envisageant l'interruption de la fourniture de ressources au pays sur la seule base du rejet d'une partie infime du Code pénal.

68. Évoquant ensuite les observations que le représentant de La Jamaïque a faites au nom du Mouvement des pays non-alignés, le délégué du Burundi déclare que l'action dans le sens du développement est déjà importante, mais que cela demande du temps. Il se félicite du financement du développement déjà assuré par les Nations Unies, et espère que les engagements pris en matière d'assistance lors de la Table ronde des donateurs, en 2007, seront respectés avec le moins de conditions possible – car, inévitablement, le conditionnement des ressources conduit à leur limitation.

69. **Le Président** déclare qu'il croit comprendre que les membres de la configuration pour le Burundi souhaitent adopter les conclusions du troisième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/3/BDI/L.1).

70. *Il en est ainsi décidé.*

71. **Le Président** déclare qu'il est capital de se concentrer sur le retour à la paix au Burundi et sur un développement économique et social durable de ce pays. La Commission de consolidation de la paix a pour fonction de soutenir le processus de consolidation de la paix, de faire en sorte que la communauté internationale continue à s'y intéresser, et de garantir la mobilisation des ressources nécessaires dans ce domaine. Les conclusions actuelles de l'examen vont dans le sens d'une action importante et soutenue – notamment de la part des acteurs burundais; à cet égard, le Président est favorable à des structures moins rigides. Il espère que la Commission de consolidation de la paix saura collaborer avec la Banque mondiale dans le contexte du prochain examen de la Stratégie de réduction de la pauvreté, en vue d'harmoniser et de simplifier l'appareil considérable de cadres, stratégies, programmes d'action et rapports y afférents.

72. Le fait d'intituler « antenne locale » la représentation, au Burundi, de la Commission de consolidation de la paix, ou de la baptiser d'un autre nom importe moins que sa fonction concrète, qui doit consister à fournir un instrument de dialogue et de coordination pragmatique et souple – c'est-à-dire qui ne soit pas entravé par tout un système de procédures et protocoles, et qui soit susceptible de s'adapter à

l'examen de différents sujets. La priorité des priorités doit rester les élections de 2010 – événement qui pourra inscrire le Burundi dans la catégorie des pays ayant réussi le processus de consolidation de la paix. Une autre priorité essentielle va être d'achever le processus de réinsertion durable des anciens combattants rebelles, des soldats démobilisés, des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées. Le président espère qu'en gardant ces priorités à l'esprit, la configuration pour le Burundi saisira l'occasion de rencontrer les plus hauts responsables du pays et d'engager un dialogue avec eux lorsque ces dirigeants viendront participer aux débats de haut niveau liés à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 heures.